

Anne Heniqui

Au-delà des gamètes

Une critique de l'essai *L'intrusion homoparentale* de Alain Thorn

Alain Thorn aime grossir le trait. Il voit des dames pensionnées avancer avec un gros ventre, ayant choisi d'enfanter après avoir passé leur vie à faire carrière, pour « agrémenter leur fin de vie », dit-il. Il entrevoit aussi le spectre de la légalisation de la polygamie, de l'inceste ou même la banalisation de la pédophilie. Ce sera, pour cet ancien juge directeur du Tribunal de la jeunesse, la conséquence logique du relâchement des mœurs, de la libéralisation du divorce dans les années 1970, du politiquement correct et de la « compassion ».

En écrivant son livre *L'intrusion homoparentale*, Alain Thorn est parti en croisade contre l'ouverture du mariage aux couples homosexuels, car pour lui, celle-ci sonnera le glas du mariage tout court. Et, dans la foulée, il prédit même la fin des pères. Sur 178 pages, il explique au lecteur, étape par étape, pourquoi il estime qu'il faut arrêter de jouer aux alchimistes, que la science – et plus particulièrement le développement des techniques médicales en matière de procréation – plongera l'humanité dans un gouffre profond duquel elle ne sortira pas indemne.

D'abord, il commence par expliquer au lecteur à quoi sert le mariage. C'est une institution où sentiments et romantisme n'ont pas leur place, parce que volatiles et peu fiables. Il s'agit au contraire d'un contrat tout ce qu'il y a de plus rationnel entre deux personnes dont l'utilité et le but sont de procréer et d'éduquer des enfants. Il s'agit donc d'un pur acte d'uti-

lité publique que l'État doit encourager et encadrer pour permettre à la société de se développer, tout en excluant les unions qui ne partagent pas cet objectif ou qui ne sont pas capables de remplir ce devoir de la procréation comme – nous y sommes – les couples homosexuels. Biologiquement, ils ne peuvent pas rendre ce service à la collectivité, c'est la raison suffisante pour clore le dossier et passer à autre chose.

Aucune phrase concernant les initiatives de séduction de l'État pour le mariage et ses exonérations fiscales, même s'il attire des personnes qui ne forment manifestement pas l'équipe qui gagne. Depuis des années, taux de divorces et nombre de mariages se tiennent l'équilibre. Il est donc curieux de voir dans cette institution le fondement et la garantie pour la pérennité de la société.

En suivant cette logique selon laquelle le mariage implique la procréation, il semblerait naturel d'ouvrir une nouvelle voie de filiation aux couples homosexuels. On pourrait donc s'attendre à plus de bienveillance de la part des défenseurs de cette institution, que d'aucuns qualifient de désuète, face aux revendications de couples homosexuels qui voudraient devenir parents et donc participer à l'effort collectif. Au contraire, pour l'auteur, cette ouverture mènera à la « dénaturation du mariage » et à « l'implosion de la parenté ».

Nous voilà donc arrivés au cœur de la discussion : qu'arrive-t-il si les couples de

même sexe se sentent la fibre parentale ? C'est du pur égoïsme, affirme Alain Thorn, provoqué par l'individualisme « qui tend à la satisfaction illimitée des désirs individuels [qui] envahit la vie publique et dissout la morale humaniste, universaliste ». On pourrait rétorquer que le fait de ne PAS vouloir d'enfant est du pur égoïsme, car c'est le refus de participer à l'effort collectif de pérenniser le fonctionnement de la société fondée sur la solidarité entre les générations.

Selon l'auteur, le désir d'enfant est donc contraire à l'intérêt de l'enfant – pour les couples homosexuels, s'entend. Certes, il n'existe pas de droit à l'enfant, il n'y a que des droits appartenant à l'enfant. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le gouvernement voudrait limiter l'adoption à l'adoption simple, où l'enfant garde un lien avec ses parents biologiques, et éviter d'ouvrir l'adoption plénière aux couples de même sexe.

Mais, pour Alain Thorn, c'est déjà faire trop de concessions. D'abord, il préconise l'abolition de l'adoption simple pour les célibataires – sans toutefois admettre que l'alternative en sera forcément le placement dans une institution. Ainsi, la question est réglée pour les homosexuels aussi. D'autre part, il faut brider la médecine qui permet déjà la procréation médicalement assistée

(PMA) et la gestation pour autrui (GPA), ce qui permet de contourner l'adoption.

Les nouvelles techniques de procréation médicales créent un double problème : la généalogie incomplète de l'enfant né d'un donneur de sperme ou d'une donneuse d'ovocyte anonymes. Les études scientifiques sont sans appel sur le sujet de l'importance de pouvoir connaître ses origines biologiques. Le législateur devrait en conséquence régler le don de gamètes et faire de sorte que l'identité des donneurs soit retraceable pour l'enfant qui éprouve le besoin de savoir.

Mais l'auteur exige aussi que l'État exerce un contrôle de conformité et réalise des enquêtes préalables à l'insémination artificielle, non pas dans le seul intérêt de l'enfant, mais parce que ces deux obstacles constitueraient « deux facteurs de dissuasion importants ».

Deuxième difficulté à résoudre : un enfant a en principe besoin de parents des deux sexes pour construire son identité. Sur ce point, les différentes études scientifiques ne sont pas unanimes, mais l'auteur ne se lasse pas de répéter ce mantra. Certes, il ne nie pas l'existence de familles monoparentales, mais il est loin de leur reconnaître les capacités nécessaires à pouvoir remplir la tâche éducative. Comme il s'agit surtout de mères qui éduquent seules leurs enfants, il en conclut que c'est généralement parce qu'elles tiennent exprès le père à distance qu'elles en sont arrivées là. Dans

cette logique, il s'oppose aussi au recours à la PMA par des femmes célibataires, car il croit savoir qu'elles ont choisi ce moyen de fécondation pour ne pas s'encombrer d'un homme et donner naissance à un bébé qui leur appartiendrait à elles seules, « outre que le rôle assigné à l'homme [...] n'est pas sans évoquer certains procédés d'élevage propres au monde animal ». Rappelons toutefois qu'il s'agit de procédés développés par l'homme appliqués au monde animal, ce qui n'a rien de « bestial » comme il voudrait insinuer.

Sa vision des rôles dans le couple parental est extrêmement stéréotypée : le père est l'incarnation de l'autorité, il est l'interface entre famille et société, il inspire crainte, force et confiance. La mère représente affection et tendresse. Deux hommes ou deux femmes ne peuvent pas cumuler ces fonctions, dit Alain Thorn. D'ailleurs, il réfute le reproche que l'interdiction de se marier est une discrimination des personnes homosexuelles, car « l'homosexualité d'un individu n'est pas un obstacle pour exercer ses prérogatives et ses droits en tant que parent dès lors qu'ils ont été obtenus dans le cadre d'une union hétérosexuelle ». C'est la fameuse citation qui a fait rire en France dernièrement : nous ne sommes pas contre le mariage des gays tant que ça se passe avec une personne de l'autre sexe. Donc, en poursuivant cette pensée, un enfant serait mieux éduqué et arriverait mieux à construire sa personnalité dans une famille dont un des parents nie ou refoule son identité sexuelle.

L'auteur ne s'arrête pas là. Et si l'homosexualité d'une personne était liée à sa propre éducation ? « Quelle réponse donner à un nombre important de psychologues et de psychiatres selon lesquels l'homosexualité naît précisément de la relation perturbée que l'on a vécue en enfance avec le parent de l'autre sexe ainsi qu'à l'opinion avancée par la quasi-unanimité des spécialistes selon laquelle on en revient sans cesse, en éduquant son enfant, à ce que l'on a vécu avec ses propres parents ? », demande-t-il. La question n'est certainement pas anodine, elle insinue qu'un couple de même sexe engendrerait d'autres petits homosexuels. Ou encore : qu'un enfant qui a connu la tendresse et l'attention répètera cette attitude lorsqu'il sera lui-même parent.

Alain Thorn n'a sans doute pas voulu dire cela, car en parlant de famille et d'éducation, il s'en tient notamment au juriste Philippe Malaurie qui considère le mariage et la famille « légitime » comme le modèle le plus efficace de la société : « Plus que l'État, c'est elle qui est, de beaucoup, la mieux placée pour faire de l'enfant un homme, lui apprendre à se dominer et à se contrôler. » Se dominer et se contrôler, ce doit être pour lui tout l'enjeu d'une éducation finie. ♦

Alain Thorn, L'intrusion homoparentale. Commentaire du projet de loi portant réforme du mariage et de la filiation, Éditions Promoculture, Luxembourg, 2011.